Seconde séance générale

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Protocol

Zeitschrift: Verhandlungen der Schweizerischen Naturforschenden

Gesellschaft = Actes de la Société Helvétique des Sciences Naturelles = Atti della Società Elvetica di Scienze Naturali

Band (Jahr): 55 (1872)

PDF erstellt am: 30.04.2024

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

III.

SECONDE SÉANCE GÉNÉRALE

au theâtre du Lycée,

Mercredi, 21 Août, à 10 heures du matin.

- 1. Le procès-verbal de la première séance est lu et approuvé.
- 2. M. le professeur Mousson donne connaissance de différentes modifications que la Commission propose d'apporter aux Statuts de la fondation Schlæfli. Ces modifications portent sur trois points. (Voir le rapport de cette Commission). L'assemblée les adopte sans discussion.
- 3. L'assemblée passe à l'élection de 26 candidats présentés pour devenir membres de la Société. Tous sont élus à l'unanimité.
- 4. M. le professeur Volpicelli fait une communication inédite sur l'induction électrostatique. Il donne connaissance d'une nouvelle expérience qu'il a faite pour prouver que, selon l'idée anciennement émise par Melloni, l'électricité induite de première espèce, soit celle contraire à l'inductrice, ne possède pas de tension. (Voir sa communication aux annexes.)
- 5. M. le D^r Lombard entretient l'assemblée du résultat de ses études suivies sur la distribution géographi-

que des maladies en Europe. Deux cartes, tracées pour la circonstance, lui servent à montrer pour chaque pays l'époque de la plus grande et celle de la moindre mortalité. (Voir les annexes.)

- 6. M. l'ingénieur Ritter prend la parole sur la solution du problème destiné à amener la découverte du pôle Nord au moyen d'explorations terrestres. (Voir les annexes).
- 7. M. le professeur Charles Vogt signale une lacune qui existe encore dans l'histoire des cestoïdes ou vers rubanés. Ce sont les métamorphoses et migrations de la larve du Bothriocephalus latus ou bothriocéphale suisse. Il termine sa communication en priant MM. les médecins qui auraient des bothriocéphales à leur disposition, de les lui envoyer à Genève, afin de lui faciliter ses études sur cet objet. (Voir sa communication aux annexes.)
- 8. Les comptes du Comité central sont approuvés par l'assemblée, qui vote des remerciements bien mérités à M. Siegfried, caissier de la Société.
- 9. Les propositions de la Commission préparatoire concernant la réimpression du catalogue des membres de la Société sont adoptées sans discussion.
- 10. Les comptes de la bibliothèque sont approuvés et un subside de 600 francs est alloué au bibliothécaire pour l'exercice de 1872-1873.
- 11. Les rapports des différentes Commissions devant être imprimés, l'assemblée renonce à ce qu'il en soit donné lecture.
- 12. Le président explique les motifs qui ont empêché le secrétaire de la Commission pour la phthisie pulmonaire de présenter son rapport annuel.

La séance est levée à 1 heure et demie.